



Conseil économique et social

Distr. générale
12 janvier 2024
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-huitième session

New York, 11-22 mars 2024

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives

Accélération de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles par la lutte contre la pauvreté, le renforcement des institutions et un financement tenant compte des questions de genre

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

On trouvera dans le présent rapport une analyse de la pauvreté dont sont victimes les femmes dans le contexte de crises multiples dont les effets se conjuguent, ainsi que des dispositifs financiers et institutionnels nécessaires pour progresser vers l'application intégrale, effective et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) en tenant compte des questions de genre. Le rapport se termine par des recommandations formulées à l'intention de la Commission de la condition de la femme, pour examen.

* E/CN.6/2024/1.

** Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



I. Introduction

1. Conformément à son programme de travail pluriannuel (2021-2024), la Commission de la condition de la femme aura pour thème prioritaire le thème « Accélération de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles par la lutte contre la pauvreté, le renforcement des institutions et un financement tenant compte des questions de genre » à sa soixante-huitième session en 2024.

2. Au cours des dernières années, le monde a été frappé par une série de crises et de chocs dont les effets se sont conjugués. Les effets combinés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des tensions géopolitiques et de la guerre, des niveaux insoutenables de la dette souveraine et de la crise du coût de la vie ont fait basculer les gens dans la pauvreté. Parallèlement, l'accélération et l'intensification des changements climatiques, la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement aggravent la pauvreté et les inégalités.

3. Les femmes connaissent des taux de pauvreté plus élevés que les hommes et l'écart de pauvreté entre les genres devrait persister jusqu'au milieu du siècle. La crise alimentaire et énergétique qui sévit à l'heure actuelle touche les femmes de manière disproportionnée, avec un écart de 2,4 points de pourcentage entre femmes et hommes à l'échelle mondiale en ce qui concerne l'insécurité alimentaire modérée à grave en 2022¹. Les changements climatiques et la perte de biodiversité ont des répercussions considérables sur les femmes et les filles, en particulier celles qui vivent dans des ménages pauvres ou dans des communautés rurales plus dépendantes des ressources naturelles pour l'alimentation, l'eau et le carburant². Dans le pire des scénarios climatiques, jusqu'à 158,3 millions de nouvelles femmes et filles pourraient basculer dans la pauvreté d'ici à 2050³.

4. Lorsque les femmes et les filles sont confrontées aux effets des changements climatiques et d'autres crises, elles sont souvent contraintes de se déplacer ou de migrer à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays d'origine. On estime que les femmes et les filles représentent la moitié des personnes déplacées ou apatrides dans le monde⁴. Les femmes et les filles vivant dans des contextes qui se caractérisent par une crise humanitaire et une grande fragilité sont confrontées à une pauvreté aiguë et à des risques accrus de violence, ainsi qu'à des perspectives limitées en matière d'éducation et d'emploi. Les femmes et les filles des pays et régions qui sont fragiles sont 7,7 fois plus susceptibles de vivre dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 2,15 dollars des États-Unis par jour⁵.

5. Les conséquences économiques et sociales de ces crises ne sont pas inévitables. Les déficiences de longue date du système financier international sont devenues plus visibles dans la polycrise actuelle⁶. Les pays en développement sont confrontés à des coûts d'emprunt plus élevés et à des remboursements de dette importants, ce qui

¹ Audrey Pirzadeh *et al.*, *Gendered Analysis of the Impact of Climate Change on Poverty, Productivity and Food Insecurity* (New York, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), 2023).

² Isis Alvarez et Simone Lovera, « New times for women and gender issues in biodiversity conservation and climate justice », *Development*, vol. 59 (2016).

³ Ginette Azcona *et al.*, *Progress on the Sustainable Development Goals: The Gender Snapshot 2023* (New York, ONU-Femmes et Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, 2023).

⁴ Voir <https://www.unhcr.org/us/what-we-do/how-we-work/safeguarding-individuals/women>.

⁵ Azcona *et al.*, *Progress on the Sustainable Development Goals*.

⁶ Organisation des Nations Unies, « Notre Programme commun : note d'orientation n° 6 : réformes de l'architecture financière internationale », mai 2023.

limite leur marge de manœuvre budgétaire pour réagir efficacement en cas de crise. Rien qu'en 2022, la plupart des pays les plus pauvres du monde ont vu leurs paiements au titre du service de la dette augmenter de 35 %, ce qui a eu pour effet de réduire les investissements dans les services publics⁷.

6. Les inégalités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci sont à la fois un moteur et une conséquence des crises. Elles créent un cercle vicieux qui compromet les perspectives de mener une vie d'une qualité décente, avec des répercussions négatives sur les pays et les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables⁸. Les inégalités économiques ont accru la fragilité et l'incertitude au sein des pays, provoquant des troubles civils, de la méfiance et des bouleversements politiques.

7. Des choix politiques peuvent être faits pour accélérer les progrès vers l'éradication de la pauvreté et la réalisation d'un développement durable et inclusif pour tout le monde. Pour ce faire, il faut investir dans un ensemble complet de politiques économiques et sociales qui favorisent la pleine participation des femmes à l'économie, avec l'appui d'institutions comptables qui tiennent compte des questions de genre. Un montant supplémentaire de 360 milliards de dollars par an est nécessaire pour réaliser l'égalité entre femmes et hommes dans le cadre d'objectifs clés, notamment pour mettre fin à la pauvreté et à la faim⁹.

8. Le Secrétaire général a appelé à l'adoption d'un plan de relance des objectifs de développement durable afin d'augmenter rapidement le financement des progrès sur la voie de ces objectifs. Le plan de relance prévoit des mesures dans trois domaines : la lutte contre le coût élevé de la dette et le risque de surendettement ; l'augmentation massive des modalités de financement proposées par les banques multilatérales de développement à un coût abordable et à long terme ; et l'octroi de financements pour imprévus plus importants. En mobilisant les ressources de manière équitable et en ciblant les investissements et les politiques pour mettre fin à la pauvreté des femmes et des filles, il est possible de s'orienter vers un nouveau modèle de développement centré sur la protection des personnes et de la planète.

II. Cadres normatifs

9. Dans le préambule de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les États Parties se sont dits préoccupés par le fait que, dans les situations de pauvreté, les femmes ont un minimum d'accès à l'alimentation, aux services médicaux, à l'éducation, à la formation, ainsi qu'aux possibilités d'emploi et à la satisfaction d'autres besoins et convaincus que l'instauration du nouvel ordre économique international fondé sur l'équité et la justice contribuerait de façon significative à promouvoir l'égalité entre l'homme et la femme.

10. Dans le Programme d'action de Beijing, il est souligné que la pauvreté des femmes est liée aux manques de perspectives économiques, à un accès limité aux ressources économiques, à l'éducation et aux services de soutien, ainsi qu'à une faible participation à la prise de décision. Il est également souligné que des ressources sont nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques dans chaque domaine critique. Lors de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, l'insuffisance des crédits budgétaires alloués à l'égalité des genres a été identifiée comme un obstacle dans l'ensemble des 12 domaines critiques (E/CN.6/2015/3).

⁷ Organisation des Nations Unies, « UN Secretary-General calls for radical transformation of global financial system to tackle pressing global challenges », 17 février 2023.

⁸ Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, *Crises of Inequality: Shifting Power for New Eco-Social Contract* (Genève, 2022).

⁹ CNUCED, « The costs of achieving the SDGs: Gender equality ».

11. Dans la résolution intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (résolution 70/1), il est reconnu que l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi au monde et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable. En vertu de l'objectif de développement durable n° 1, les États Membres s'engagent à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions d'ici à 2030, notamment en réduisant de moitié au moins la proportion de femmes, d'hommes, de garçons et de filles vivant dans la pauvreté. Cet objectif répond également à la nécessité d'assurer une mobilisation effective des ressources de diverses sources afin que les pays en développement puissent mettre en œuvre des programmes et des politiques visant à mettre fin à la pauvreté dans toutes ses dimensions.

12. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le financement du développement (résolution 69/313), qui est le cadre de financement du Programme 2030, il est reconnu que la réalisation de l'égalité des genres et des droits humains des femmes est essentielle pour une croissance économique inclusive et équitable et un développement durable. Il est réaffirmé qu'il est nécessaire d'intégrer le souci de l'égalité des genres dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques financières, économiques, environnementales et sociales, notamment par le biais de mesures et d'investissements ciblés. Depuis l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba, le processus de suivi du financement du développement a donné lieu à des textes adoptés d'un commun accord, dans lesquels il est souligné qu'il est important d'accroître les investissements en faveur de l'égalité des genres, notamment en accélérant la mise en œuvre d'une budgétisation tenant compte des questions de genre (E/FFDF/2023/3).

13. En 2023, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a adopté la décision 24/CP.27, dans laquelle elle a encouragé les Parties et les entités publiques et privées concernées à renforcer la prise en compte des questions de genre dans le financement de la lutte contre les changements climatiques, en vue de renforcer les capacités des femmes, de façon à faciliter un accès simplifié au financement de l'action climatique pour les organisations communautaires de femmes, ainsi que pour les peuples autochtones, notamment les femmes, et les communautés locales.

14. Un cadre normatif évolutif sur les soins non rémunérés et le travail domestique a vu le jour ces dernières années. La Commission de la condition de la femme a constaté une augmentation des demandes de soins non rémunérés sous l'effet de crises croisées et a appelé à l'adoption de mesures pour réduire et redistribuer les soins non rémunérés et le travail domestique dans le cadre de la riposte à la pandémie. En 2023, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution phare, la résolution 77/317, par laquelle elle a proclamé le 29 octobre Journée internationale des soins et de l'assistance, afin de reconnaître le rôle vital que jouent les soins dans la société et a souligné qu'il fallait investir dans l'économie des soins.

III. La pauvreté et les femmes et les filles

15. Les progrès sur la voie de l'élimination de la pauvreté doivent être 26 fois plus rapides pour que puisse être atteint l'objectif n° 1 d'ici à 2030¹⁰. On prévoit qu'environ 575 millions de personnes vivront toujours dans l'extrême pauvreté en

¹⁰ Azcona et al., *Progress on the Sustainable Development Goals*.

2030¹¹. Actuellement, 10,3 % des femmes vivent dans l'extrême pauvreté¹². Si les tendances actuelles se poursuivent, on estime que 8 % des femmes dans le monde (342 millions) vivront encore avec moins de 2,15 dollars par jour d'ici à 2030¹³, la plupart se trouvant en Afrique subsaharienne¹⁴.

16. Les femmes et les filles vivant dans la pauvreté subissent des privations multiples et cumulées, y compris le refus d'un niveau de vie décent, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et d'un logement adéquat. Ces privations sont renforcées par d'autres dimensions des inégalités, notamment liées à la race, à l'origine ethnique, au handicap, au lieu de résidence, à la situation matrimoniale et au statut de migrants, à la séropositivité, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, entre autres¹⁵. Les femmes et les filles qui subissent des formes multiples et croisées de discrimination ont tendance à s'en sortir moins bien dans toutes les dimensions du bien-être¹⁶.

17. La pauvreté est la conséquence de défaillances systémiques qui conduisent à l'exclusion et à la discrimination, en violation des droits civils, culturels, économiques, environnementaux, politiques et sociaux (A/HRC/53/39). La pauvreté des femmes et des filles est façonnée par une discrimination structurelle, des normes omniprésentes et des stéréotypes ancrés dans les structures institutionnelles. Les normes et les préjugés de genre se conjuguent aux privations économiques pour restreindre ou limiter fortement l'accès des femmes et des filles à la terre, à la propriété, aux soins de santé et à la planification familiale, à l'éducation et au marché du travail.

18. Les taux de pauvreté des femmes et des filles évoluent au cours de la vie. Lorsque les seuils de pauvreté sont plus élevés, les adolescentes s'en sortent souvent moins bien que les adolescents. Parmi les facteurs qui y contribuent, citons les taux de fécondité élevés, la maternité célibataire et l'âge précoce du mariage¹⁷. Les femmes âgées de 25 à 34 ans sont 1,2 fois plus susceptibles de vivre dans l'extrême pauvreté que les hommes en raison de leur rôle prédominant dans l'offre de soins. Cet écart entre les genres est toujours observé à un âge plus avancé. En 2023, 8 % des femmes âgées de 55 à 59 ans vivaient dans l'extrême pauvreté, contre 6,9 % des hommes¹⁸. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de vivre une interruption de carrière, d'occuper un emploi à temps partiel, d'avoir des revenus inférieurs, d'être cantonnées dans le secteur informel et de consacrer davantage de temps aux soins non rémunérés et ces probabilités s'accroissent au fil du temps, ce qui fait que les femmes âgées ont moins d'actifs, d'épargne ou de prestations de protection sociale¹⁹.

19. Les ménages avec enfants sont parmi les plus pauvres et les parents isolés, principalement les mères isolées avec enfants, sont plus exposés au risque de pauvreté²⁰. Dans 80 % des 59 pays à revenu faible ou intermédiaire analysés en 2020, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes à vivre dans des quartiers de

¹¹ Rapport sur les objectifs de développement durable, Édition spéciale, Vers un plan de sauvetage pour l'humanité et la planète (publication des Nations Unies, 2023).

¹² Azcona *et al.*, *Progress on the Sustainable Development Goals*.

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Rameen Siddiqui, « An intersectional approach to poverty and inequality », *Modern Diplomacy*, 20 avril 2023.

¹⁶ Ginette Azcona et Antra Bhatt, « Inequality, gender, and sustainable development: measuring feminist progress », *Gender and Development*, vol. 28, n° 2 (2020).

¹⁷ ONU-Femmes, « Four facts you need to know about gender and poverty today », 5 mars 2021.

¹⁸ Azcona *et al.*, *Progress on the Sustainable Development Goals*.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Ana Maria Munoz Boudet *et al.*, « Gender differences in poverty and household composition through the life-cycle: a global perspective », *Policy Research Working Paper*, n° 8360 (Washington, Banque mondiale, 2018).

taudis où elles n'avaient qu'un accès limité au logement, à l'eau potable et à l'assainissement²¹. D'ici à 2050, on estime que 70 % de la population féminine mondiale vivra dans des zones urbaines et, si les tendances actuelles se confirment, un tiers d'entre elles vivront dans des quartiers de taudis ou des établissements informels²².

20. Le Care est un des piliers des économies et des sociétés, mais est souvent sous-évalué et ignoré. Les femmes effectuent en moyenne 2,8 heures de plus de soins non rémunérés et de travail domestique par jour que les hommes²³. Le rôle prépondérant que jouent les femmes dans les soins non rémunérés est un facteur clé de leur plus grande propension à la pauvreté (A/68/293). Les soins non rémunérés et le travail domestique sont particulièrement difficiles à supporter pour les femmes vivant dans la pauvreté, car elles n'ont souvent qu'un accès limité à des infrastructures essentielles permettant de gagner du temps, comme l'eau, l'assainissement et l'électricité²⁴. Dans certains pays, le fait que les tâches domestiques reviennent aux femmes au sein du ménage peut accroître considérablement le fardeau qui pèse sur elles et épuiser encore davantage les ressources des femmes et des filles. D'après les résultats d'une étude menée dans quatre pays entre 2015 et 2017, les femmes issues de familles à faibles revenus qui effectuent des tâches rémunérées et non rémunérées sont épuisées sur le plan émotionnel et physique ; elles font des journées trop longues, se blessent et n'ont pas le temps de se reposer²⁵.

21. Les femmes vivant dans la pauvreté manquent de temps et de revenus. Des études menées dans plusieurs pays montrent que les femmes salariées connaissent des taux de pauvreté en temps plus élevés que les hommes salariés, tant dans les ménages pauvres en revenus que dans les ménages non pauvres en revenus²⁶. Dans les pays où les infrastructures sociales et physiques sont inadéquates, la pauvreté en temps est probablement beaucoup plus élevée.

22. Le manque d'accès à un travail décent et aux ressources économiques est un facteur important de la pauvreté des femmes. Les marchés du travail reproduisent souvent les inégalités de genre²⁷. Au niveau mondial, 61,4 % des femmes âgées de 25 à 54 ans faisaient partie de la population active, contre 90,6 % des hommes dans la même tranche d'âge²⁸, et l'écart de genre en matière d'emploi est observé depuis 20 ans²⁹. En 2019, pour chaque dollar gagné par les hommes pour leur travail, les femmes ne gagnaient que 51 cents, mais dans les pays à revenu faible et moyen inférieur, les femmes gagnaient respectivement 33 cents et 29 cents par dollar³⁰. Les différences d'emploi, la ségrégation des emplois et la probabilité plus élevée que les

²¹ Programme des Nations Unies pour les établissements humains et ONU-Femmes, « Harsh realities: marginalized women in cities of the developing world », 2020.

²² Azcona *et al.*, *Progress on the Sustainable Development Goals*.

²³ Ibid.

²⁴ Diane Elson, « Reducing women's poverty through new development strategies », document de référence établi en vue d'une réunion du Groupe d'expertes et d'experts pendant la sixième session de la Commission de la condition de la femme, octobre 2023.

²⁵ Deepta Chopra et Elena Zambelli, *No Time to Rest: Women's Lived Experiences of Balancing Paid Work and Unpaid Care Work* (2017).

²⁶ Ipek Ilkcaracan et Emel Memis, « Poverty », dans *The Routledge Handbook of Feminist Economics*, Günseli Berik et Ebru Kongar, éd. (Abingdon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Routledge, 2021).

²⁷ Nilüfer Çagatay, « Trade, gender and poverty », octobre 2001.

²⁸ Azcona *et al.*, *Progress on the Sustainable Development Goals*.

²⁹ Organisation internationale du Travail (OIT), « Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Update » (Genève, 2023).

³⁰ OIT, « New data shine light on gender gaps in the labour market », *Spotlight on Work Statistics*, n° 12 (Genève, 2020).

femmes occupent des emplois à temps partiel augmentent l'inégalité des revenus tout au long de la vie.

23. L'augmentation de la participation des femmes au marché du travail est souvent considérée comme une condition préalable à une croissance inclusive et équitable du point de vue du genre. Cependant, les économies ne sont pas automatiquement inclusives et l'emploi actif des femmes ne garantit pas toujours un niveau de vie décent. En fait, l'inclusion économique peut s'avérer préjudiciable pour les femmes vivant dans la pauvreté si elle se fait de manière forcée, précaire, ségréguée ou appauvrie lorsque les revenus sont trop faibles pour s'élever au-dessus des niveaux de pauvreté³¹.

24. Dans plusieurs régions, les femmes sont majoritaires dans l'économie informelle et occupent souvent les emplois les plus précaires, avec peu ou pas de protection. La part des femmes dans l'emploi informel dépasse celle des hommes dans 55,5 % des pays, en particulier dans les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire inférieur³². L'économie informelle se caractérise par une faible rémunération, de mauvaises conditions de travail et un accès limité à la protection sociale et aux droits au travail. Les femmes qui travaillent dans le secteur informel subissent une double peine : elles reçoivent en moyenne des salaires inférieurs à ceux des travailleurs de l'économie formelle et, en règle générale, des salaires inférieurs à ceux des hommes³³.

25. L'exclusion financière et le manque d'accès aux services financiers intensifient également la pauvreté des femmes. Les données sur l'inclusion financière dans les économies en développement montrent que 74 % des hommes ont un compte bancaire contre 68 % des femmes, ce qui représente une réduction de l'écart qui était de 9 points de pourcentage pendant plusieurs années³⁴. Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, les femmes ont 28 % de chances de moins que les hommes d'avoir un compte mobile³⁵. En outre, les entreprises détenues et dirigées par des femmes se heurtent à des obstacles majeurs en matière d'accès au financement, notamment car elles sont exclues des institutions financières ou qu'elles n'ont pas suffisamment accès aux services financiers. Au plus fort de la COVID-19, les micro-, petites et moyennes entreprises détenues par des femmes voyaient 70 % de leurs demandes de financement commercial totalement ou partiellement rejetées³⁶. D'après une enquête menée dans plus de 50 pays, les entreprises dirigées par des femmes étaient 5,9 % plus susceptibles de subir des fermetures temporaires que les entreprises dirigées par des hommes pendant les périodes de fermeture de la COVID-19³⁷. Les femmes qui ont des microentreprises informelles sont confrontées à des obstacles encore plus importants en matière d'accès au financement et aux services financiers et sont plus vulnérables aux chocs économiques.

26. Le fait que les femmes vivant dans la pauvreté n'ont qu'un accès limité à la protection sociale les empêche de jouir d'un niveau de vie décent. En 2021, 4,1 milliards de personnes (53,1 % de la population mondiale) ne bénéficiaient

³¹ Diane Elson et Marzia Fontana, « Conceptualizing gender-equitable inclusive growth », dans *Gender Equality and Inclusive Growth: Economic Policies to Achieve Sustainable Development*, Diane Elson et Anuradha Seth, éd. (New York, ONU-Femmes, 2019).

³² OIT, *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture*, 3^e éd. (Genève, 2018).

³³ OIT, *Rapport mondial sur les salaires 2018/19 : quelles sont les causes des écarts salariaux entre hommes et femmes ?* (Genève, 2018).

³⁴ Leora Klapper, Dorothe Singer et Saniya Ansar, « Women and financial inclusion », 2022.

³⁵ Asli Demirgüç-Kunt et al., *The Global Findex Database 2021: Financial Inclusion, Digital Payments and Resilience in the Age of COVID-19* (Washington, Banque mondiale, 2022).

³⁶ Banque asiatique de développement, « 2021 trade finance gaps, growth and jobs survey », *ADB Briefs*, n° 192 (octobre 2021).

³⁷ Markus Goldstein et al., « The global state of small business during COVID-19: gender inequalities », blogs de la Banque mondiale, 8 septembre 2020.

toujours d'aucune forme de protection sociale³⁸. Les femmes sont surreprésentées parmi les personnes qui restent exclues et les vulnérabilités propres au genre restent mal prises en compte dans les systèmes de protection sociale³⁹. En réponse à la pandémie de COVID-19, plus de 3 000 mesures relatives à la protection sociale et au marché du travail ont été adoptées par 226 pays et territoires afin d'atténuer ses répercussions socioéconomiques. Toutefois, seules 12 % d'entre elles avaient pour but d'assurer la sécurité économique des femmes et 7 % de répondre à la demande de plus en plus lourde de soins non rémunérés⁴⁰.

27. Les effets genrés des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement vont de l'augmentation du nombre de mariages d'enfants dans les zones arides à un accès réduit à l'eau potable, en passant par une charge de travail plus lourde pour les femmes et les filles, qui sont les premières responsables de la collecte de l'eau au niveau mondial⁴¹. Ces effets sont aggravés par un accès inégal des femmes à la terre, aux ressources naturelles et à d'autres actifs, ce qui limite leur capacité à être plus résilientes face aux crises et catastrophes climatiques et environnementales.

28. Les femmes et les filles vivant dans des foyers à faibles revenus ont parfois un accès limité ou inexistant aux soins et services de santé sexuelle et procréative, y compris à une éducation sexuelle complète. Le risque associé de grossesse non désirée et le manque d'accès à une assistance qualifiée à l'accouchement contribuent à augmenter les risques de maladie ou de décès liés à la grossesse ou à l'accouchement⁴².

29. Même si les agrégats mondiaux et régionaux en matière d'achèvement des études ont atteint ou approché la parité jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, des écarts entre les genres subsistent. En 2023, 129 millions de filles et de jeunes femmes n'étaient sans doute pas scolarisées⁴³, et les filles vivant dans la pauvreté, en particulier celles des zones rurales pauvres ou celles appartenant à des groupes marginalisés, sont parmi les plus exclues⁴⁴. Cette exclusion risque de limiter encore leurs perspectives économiques et d'aggraver leur pauvreté.

30. Les préjugés systémiques ancrés dans les structures économiques et sociales de la société exposent les femmes vivant dans la pauvreté à des risques de violence proportionnellement élevés⁴⁵. La pauvreté accroît les facteurs de risque de violence entre partenaires intimes, notamment en réduisant les possibilités d'éducation et d'emploi et en augmentant le stress au sein du ménage. En outre, la violence accroît le risque de pauvreté et de difficultés économiques pour les femmes en raison des

³⁸ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022 : la protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur* (Genève, 2021).

³⁹ UNICEF Innocenti et ONU-Femmes, « Mainstreaming gender into social protection strategies and programmes: evidence from 74 low- and middle-income countries », juin 2021.

⁴⁰ ONU-Femmes et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Government Responses to COVID-19: Lessons on Gender Equality for a World in Turmoil* (2022).

⁴¹ Sara Duerto Valero et Sneha Kaul, « Why climate change matters for women », ONU-Femmes, 21 avril 2023.

⁴² Fonds des Nations Unies pour la population, *State of World Population 2019: The Unfinished Business – The Pursuit of Rights and Choices for All* (2019).

⁴³ Azcona *et al.*, *Progress on the Sustainable Development Goals*.

⁴⁴ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation : Une nouvelle génération : 25 ans d'efforts pour atteindre l'égalité des genres dans l'éducation* (Paris, 2020).

⁴⁵ Heidi Stöckl *et al.*, « Intimate partner violence among adolescents and young women: prevalence and associated factors in nine countries – a cross sectional study », *BMC Public Health*, vol. 14, n° 751 (2014).

frais de santé auxquelles elle donne lieu et de la perte de revenus qui y est associée⁴⁶. Les femmes et les filles victimes de harcèlement sexuel au travail, de violence à la maison ou dans la rue ne peuvent pas participer au marché du travail sur un pied d'égalité. Cela se traduit par un accès limité ou inexistant des femmes aux prestations de sécurité sociale contributives et par une probabilité accrue de connaître la pauvreté et d'être victimes de violence et de sans-abrisme lorsqu'elles seront âgées (A/HRC/53/39).

IV. Financement et défis institutionnels

31. Pour mettre fin à la pauvreté des femmes, il faut des financements de toutes provenances permettant de renforcer leur autonomie économique grâce à un travail décent, des services publics accessibles, une protection sociale et des infrastructures durables. Il faut pouvoir s'appuyer sur des institutions efficaces qui soient à même d'élaborer des lois et des politiques tenant compte des questions de genre et favorables aux pauvres et de mobiliser et dépenser des ressources, en étant comptables devant les femmes vivant dans la pauvreté. La marge de manœuvre budgétaire pour ces investissements dépend de l'existence d'un système financier mondial et national favorable.

32. Il existe une asymétrie importante dans le filet de sécurité financier mondial, les pays en développement n'ayant qu'un accès limité aux ressources qui favorisent la sécurité économique en temps de crise. Seule une petite partie des droits de tirage spéciaux a été allouée aux pays en développement. L'Afrique, qui compte 1,4 milliard d'habitants et où plus de 60 % de l'extrême pauvreté est concentrée, n'a reçu que 5,2 % de l'émission la plus récente⁴⁷. En outre, certains pays en développement sont confrontés à des coûts d'emprunt prohibitifs, à des liquidités réduites et à des contraintes budgétaires croissantes.

33. Les niveaux élevés de surendettement limitent considérablement la marge de manœuvre budgétaire des pays. En 2023, 52 économies à revenu faible ou intermédiaire représentant plus de 40 % des personnes les plus pauvres de la planète étaient soit en situation de surendettement, soit exposées à un risque élevé de surendettement⁴⁸. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, le service de la dette exerce une pression énorme sur les dépenses sociales essentielles. Actuellement, 48 pays, où vivent 3,3 milliards de personnes, sont directement touchés par le sous-investissement dans l'éducation ou la santé en raison de l'importance des charges d'intérêt⁴⁹.

34. La plupart des financements de l'action climatique attribuables aux pays développés prennent actuellement la forme de prêts. En 2020, un montant de 48,6 milliards de dollars (71 %) a été débloqué au titre du financement public de l'action climatique dans le cadre de prêts accordés à des conditions concessionnelles ou non concessionnelles, tandis que les subventions ne représentaient que 17,9 milliards de dollars (26 %) du financement de l'action climatique⁵⁰. La charge que représente le remboursement de ces prêts fait peser la responsabilité du

⁴⁶ Andrew Gibbs et Kate Bishop, « Combined economic empowerment and gender-transformative interventions: evidence review », septembre 2019.

⁴⁷ Organisation des Nations Unies, « Notre Programme commun : note d'orientation n° 6 ».

⁴⁸ PNUD, « Building blocks out of the crisis: the UN's SDG stimulus plan », février 2023.

⁴⁹ Organisation des Nations Unies, « A world of debt: a growing burden to global prosperity », juillet 2023.

⁵⁰ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Tendances agrégées du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2020: Le financement climatique et l'objectif des 100 milliards de dollars* (Paris, OECD Publishing, 2022).

financement de l'action climatique sur les pays en développement, qui sont pourtant ceux qui ont le moins contribué à la crise climatique, et ce, malgré le fait que c'est aux pays à revenu élevé qu'il incombe en premier lieu de contribuer au financement de l'action climatique⁵¹.

35. Les conditions prévues dans les programmes d'allègement de la dette ont tendance à promouvoir des politiques d'assainissement budgétaire, y compris des réductions des dépenses publiques relatives à l'éducation, à la santé, aux retraites et à l'emploi dans la fonction publique. En outre, dans de nombreux pays, ces programmes reposent sur l'introduction de nouvelles taxes plus régressives sur la valeur ajoutée, ainsi que sur de nouvelles redevances pour les usagers⁵². En 2022, on estimait que 85 % de la population mondiale vivrait probablement sous le régime de l'austérité en 2023⁵³. Les mesures d'assainissement des finances publiques ont souvent des répercussions sur les programmes et les services qui sont particulièrement importants pour les femmes vivant dans la pauvreté. Alors que les ménages absorbent les chocs liés aux réductions des dépenses sociales et des services publics, le travail non rémunéré des femmes est une « subvention invisible » pour l'économie⁵⁴.

36. Les régimes fiscaux mondiaux ont affecté la marge de manœuvre fiscale dont disposent les pays à revenu faible ou intermédiaire pour répondre aux crises et éradiquer la pauvreté. Les niveaux élevés de flux financiers illicites, y compris la fraude fiscale, l'évasion fiscale et les abus concernant l'impôt sur les sociétés drainent des recettes fiscales vitales et aggravent la pauvreté et les inégalités. Selon des études récentes, 36 % des bénéfices des multinationales sont transférés dans des paradis fiscaux. Si les bénéfices transférés étaient réaffectés à leur pays d'origine, les bénéfices nationaux augmenteraient de 5 % dans les pays en développement⁵⁵.

37. Les ressources publiques nationales restent la principale source de financement des biens et services publics et le principal moteur de la lutte contre les inégalités par la redistribution⁵⁶. La gestion et le service de la dette, la politique fiscale et la disponibilité d'autres sources de financement ont des effets sur la marge de manœuvre budgétaire pour l'investissement dans les politiques et les programmes de lutte contre la pauvreté des femmes et des filles⁵⁷.

38. La composition de l'impôt a évolué au cours des dernières décennies, avec une augmentation des exonérations, des crédits et des allègements fiscaux, des réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés et de l'impôt sur le revenu du capital et, pour de nombreux pays en développement, une baisse des recettes de l'impôt sur le commerce et une augmentation significative des taux de l'impôt sur la consommation. Ces changements ont des effets différents selon le genre, les groupes à faible revenu, qui

⁵¹ Laura Turquet *et al.*, *Feminist Climate Justice: A Framework for Action* (New York, ONU-Femmes, 2023).

⁵² Jayati Ghosh, « The international financial system and women's poverty », document de référence établi en vue d'une réunion du Groupe d'expertes et d'experts lors de la soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, octobre 2023.

⁵³ Isabel Ortiz et Matthew Cummins, *End Austerity: A Global Report on Budget Cuts and Harmful Social Reforms in 2022–25* (Initiative for Policy Dialogue *et al.*, 2022).

⁵⁴ Jayati Ghosh, *Gender Concerns in Debt Relief* (Londres, International Institute for Environment and Development, 2021).

⁵⁵ Thomas Tørsløv, Ludvig Wier, Gabriel Zucman, « The Missing Profits of Nations », *The Review of Economic Studies*, vol. 90, n° 3 (mai 2023).

⁵⁶ *Rapport sur le financement du développement durable de 2023 (Financing for Sustainable Development Report: Financing Sustainable Transformations)* (publication des Nations Unies, 2023).

⁵⁷ ONU-Femmes (2015), *Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016 : transformer les économies, réaliser les droits* (New York, 2015).

sont dans leur majorité constitués de femmes, étant confrontées à des charges fiscales plus élevées⁵⁸.

39. Pour les pays à faible revenu dont la marge de manœuvre budgétaire est très limitée, l'aide publique au développement reste une source importante de financement de la lutte contre la pauvreté et les inégalités de genre. En 2022, le montant total de l'aide publique au développement s'est élevé à 204 milliards de dollars, soit l'une des plus fortes augmentations jamais enregistrées⁵⁹. Toutefois, cette hausse est principalement due à l'augmentation des dépenses consacrées à l'accueil des personnes réfugiées dans les pays donateurs⁶⁰. Malgré cette croissance, la part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut n'a atteint que 0,36 % en 2022, ce qui est bien inférieur à l'engagement de 0,70 % pris par les pays développés. Elle reste donc insuffisante pour aider les pays bénéficiaires à se relever des problèmes qu'ils rencontrent de longue date et des crises qui s'aggravent⁶¹. Alors que le volume de l'aide bilatérale en faveur de l'égalité des genres a constamment augmenté au cours de la dernière décennie, à partir de 2020-2021, ces investissements ont atteint un plateau et la part de l'aide totale ayant l'égalité des genres pour objectif a légèrement diminué, passant de 44,5 % à 44 %⁶².

40. Alors qu'un nombre croissant d'obligations vertes, sociales et durables ont été émises, seuls 17 milliards de dollars d'actifs environ sont des produits financiers tenant compte des questions de genre, dans un univers où les investissements durables mondiaux représentent plus de 40 000 milliards de dollars⁶³. Les acteurs nouveaux et traditionnels, y compris les investisseurs institutionnels, les fonds de pension, les compagnies d'assurance et les fonds souverains, sont de plus en plus actifs dans le domaine de la finance durable, exigeant une plus grande transparence quant aux effets des investissements sur les personnes, les communautés et la planète. Les difficultés rencontrées dans la mobilisation et le déploiement de financements privés pour promouvoir l'égalité des genres sont notamment le manque de sensibilisation, d'expertise technique et d'innovation de produit pour faire le lien entre genres et finances, ainsi que l'absence de normes et de lignes directrices harmonisées sur les financements privés en faveur de l'égalité des genres.

41. Des institutions économiques représentatives et diversifiées peuvent conduire des politiques économiques favorables aux pauvres, inclusives et sensibles aux questions de genre. La participation des femmes à ces institutions est essentielle pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes de genre, tant au niveau de l'élaboration des politiques que de leurs résultats. Cependant, les femmes ne sont pas bien représentées à la tête des ministères des finances et des banques centrales. Sur les 190 pays membres du Fonds monétaire international, 26 seulement ont des femmes ministres des finances et 17 seulement gouverneurs de banque centrale. La proportion moyenne de femmes occupant un poste de ministre au niveau mondial est nettement plus élevée (22,8 %)⁶⁴.

⁵⁸ *Rapport sur le financement du développement durable de 2023* (publication des Nations Unies, 2023).

⁵⁹ OCDE, « Niveaux de l'APD en 2022 – Données préliminaires : Note de synthèse détaillée », 12 avril 2023.

⁶⁰ OCDE, « Foreign aid surges due to spending on refugees and aid for Ukraine », 12 avril 2023.

⁶¹ CNUCED, « Official international assistance insufficient to reach 2030 Agenda ».

⁶² OCDE, « Aide publique au développement pour l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres : un aperçu », 24 juillet 2023.

⁶³ Development Asia, « How to Accelerate the Growth of the Gender Bond Markets », 24 juillet 2023.

⁶⁴ Jessie Yin, « Only 11 per cent of finance ministers and central bank governors are women », Atlantic Council, 2 juin 2023.

42. Les ministères des finances déterminent la portée et l'orientation de la politique budgétaire nationale. Cependant, ils ont souvent une capacité limitée d'analyser les effets respectifs sur les femmes et les hommes de la politique fiscale, y compris la fiscalité et les dépenses. En outre, ces ministères sont les moins susceptibles de disposer de spécialistes de l'égalité des genres interne et ont tendance à avoir la plus faible présence de femmes dans l'ensemble. De même, les banques centrales sont dominées par les hommes et ne sont pas dotées des capacités nécessaires pour analyser la politique monétaire sous l'angle du genre. Des obstacles structurels continuent d'empêcher de nombreuses femmes de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration des politiques économiques.

43. Pour canaliser efficacement les ressources vers des politiques et des programmes menés dans des domaines essentiels, notamment le travail décent, la protection sociale et les services publics, les pays ont besoin de systèmes de gestion des finances publiques complets, transparents et flexibles. Toutefois, les données provenant de 105 pays et régions montrent que seuls 26 % d'entre eux disposent actuellement de systèmes complets de suivi des ressources allouées à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes⁶⁵. Sans systèmes solides, les pays ne peuvent pas estimer les coûts ni allouer et dépenser des ressources pour mettre en œuvre des lois et des politiques qui tiennent compte des questions de genre et soient favorables aux pauvres, y compris les lois et politiques visant à en finir avec la pauvreté sous toutes ses dimensions.

44. Les mécanismes nationaux pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles sont des acteurs institutionnels importants qui coordonnent l'élaboration de politiques intersectorielles. Ils peuvent transformer les valeurs des politiques publiques et améliorer la réactivité des institutions publiques. Toutefois, leur efficacité est souvent limitée, car ils manquent de ressources et d'autorité politique.

45. La corruption affaiblit l'efficacité du secteur public, en réduisant les ressources disponibles pour lutter contre la pauvreté et faire progresser le développement durable. Si la corruption peut toucher l'ensemble de la société, les femmes vivant dans la pauvreté en subissent les conséquences de manière disproportionnée, étant donné qu'elles dépendent des services publics⁶⁶.

46. Les lacunes importantes déplorées dans le financement des organisations de femmes, y compris les organisations et associations féministes locales, limitent leur capacité de mobilisation pour faire appliquer le principe de responsabilité et obtenir des mesures en faveur des femmes vivant dans la pauvreté. Les organisations qui défendent les droits des femmes n'ont reçu que 0,13 % du total de l'aide publique au développement et seulement 0,42 % des subventions accordées par des fondations privées américaines progressistes ont été consacrées aux droits des femmes⁶⁷.

47. La pénurie de données sur la pauvreté ventilées par sexe constitue un problème majeur pour les responsables politiques et les personnes qui militent pour l'égalité des genres. Seuls 42 % des pays disposant de statistiques officielles récentes sur la pauvreté monétaire les ventilent par sexe. Même lorsque les données sont ventilées, d'importants écarts entre les hommes et les femmes sont évidents. Parmi les pays

⁶⁵ ONU-Femmes, « Strengthening Public Finance Management Systems for Gender Equality and Women's Empowerment » (2023).

⁶⁶ Naomi Hossain, Celestine Nyamu Musembi et Jessica Hughes, « Corruption, accountability and gender: understanding the connections », Primer in Gender and Democratic Governance, n° 5 (New York, PNUD et ONU-Femmes, 2010).

⁶⁷ Association for Women's Human Rights in Development, « Where is the money for feminist organizing? Data snapshots and a call to action », 2021.

produisant des indicateurs de pauvreté multidimensionnelle, seuls 20 % ventilaient ces indicateurs selon le sexe ou le sexe des chefs de foyer⁶⁸.

V. Renforcer les financements et consolider les institutions pour mettre fin à la pauvreté des femmes et des filles

48. L'architecture financière internationale connaît à l'heure actuelle des changements importants. Le fardeau de la dette entrave la capacité des pouvoirs publics de réduire les inégalités et d'investir dans les services essentiels et des mesures concrètes doivent être prises pour mettre en place un mécanisme d'apurement de la dette afin de restructurer la dette souveraine. Ces mesures doivent être prises en temps opportun, de manière ordonnée, efficace et équitable, et être négociées de bonne foi. En outre, les évaluations de la viabilité de la dette et les approches de restructuration de la dette doivent tenir compte des besoins de financement, y compris de la marge de manœuvre budgétaire existante, et donner la priorité aux dépenses pour les besoins et les services intérieurs afin d'atteindre les personnes qui en ont le plus besoin. En outre, les méthodes de restructuration doivent éviter un allègement insuffisant de la dette, ainsi qu'une fiscalité régressive et des mesures qui réduisent les dépenses publiques consacrées aux services essentiels, ce qui aurait un impact disproportionné sur les femmes vivant dans la pauvreté.

49. Le système financier international doit accroître les financements à long terme, à des conditions concessionnelles et non préférentielles, des investissements dans les politiques de développement durable qui s'attaquent à la pauvreté des femmes. Les banques publiques de développement doivent être renforcées et soutenues dans les efforts qu'elles déploient pour fournir des financements alignés sur les objectifs publics, car un horizon à plus long terme et des sources de financement plus stables leur permettent de prendre davantage de risques⁶⁹. En outre, les prêts des banques multilatérales de développement devraient être accordés à plus long terme, avec des coûts d'emprunt inférieurs aux taux du marché, et les financements accordés à des conditions concessionnelles devraient être réorientés pour répondre aux besoins actuels⁷⁰. Les banques multilatérales de développement devraient également mettre en place des facilités pour recevoir des droits de tirage spéciaux afin que ceux-ci puissent être utilisés pour soutenir des volumes plus importants de financement du développement à long terme, et les pays ayant une position extérieure forte devraient réorienter une partie de leurs droits de tirage spéciaux inutilisés vers ces facilités⁷¹.

50. Les politiques économiques tenant compte des questions de genre peuvent soutenir une croissance plus inclusive et équitable, créer des emplois pour les femmes et les hommes et contribuer à la réalisation de l'égalité des femmes et des hommes. Les politiques fiscales doivent être conçues en tenant compte des inégalités de genre, en particulier celles auxquelles sont confrontées les femmes vivant dans la pauvreté. Des outils autres que le produit intérieur brut peuvent permettre de mesurer les contributions précieuses des femmes au bien-être économique et social, y compris aux soins non rémunérés⁷². Ensemble, ces outils soutiendront la conception et la mise en œuvre de politiques visant à réduire les soins non rémunérés et le travail domestique des femmes et à en redistribuer la charge, à ouvrir des perspectives

⁶⁸ Azcona *et al.*, *Progress on the Sustainable Development Goals*.

⁶⁹ *Rapport sur le financement du développement durable de 2021* (publication des Nations Unies, 2021).

⁷⁰ Organisation des Nations Unies, « Notre Programme commun : note d'orientation n° 6 »

⁷¹ *Ibid.*

⁷² Organisation des Nations Unies, « Our Common Agenda: policy brief 4 – valuing what counts: framework to progress beyond gross domestic product », mai 2023.

d'emploi décent et à garantir la fourniture de services publics de haute qualité, accessibles et abordables.

51. Pour mobiliser équitablement les ressources publiques nationales, les gouvernements doivent instaurer une plus grande progressivité dans la composition de l'impôt, en augmentant l'impôt sur les sociétés, en introduisant des impôts sur le patrimoine, des impôts sur les dividendes et des impôts sur les plus-values, tout en réduisant simultanément les impôts régressifs, y compris les taxes de consommation⁷³.

52. Il est important d'examiner la manière dont les mesures fiscales en vigueur et celles qui sont proposées affectent les personnes qui travaillent dans le secteur informel. La première étape consiste à effectuer des analyses de genre pour évaluer les sources d'imposition existantes et la répartition par sexe des revenus au sein de l'économie informelle. Il est également important de veiller à ce que les impôts et les taxes payés par les personnes qui travaillent dans le secteur informel ne soient pas excessifs et qu'ils génèrent des biens et des services en retour.

53. La mobilisation des ressources doit susciter la confiance du public et respecter les principes d'ouverture, de transparence et de traitement équitable. Il peut notamment s'avérer nécessaire de favoriser une représentation plus équitable des femmes au sein des administrations fiscales et la participation active des personnes, y compris les femmes, qui vivent dans la pauvreté, dans les décisions liées à la fiscalité. D'après certaines études, le respect de la loi et le moral des contribuables sont meilleurs lorsque les organisations de travailleurs et de travailleuses ont leur mot à dire en ce qui concerne la collecte des impôts⁷⁴.

54. Les recettes générées par des impôts progressifs doivent être utilisées pour soutenir des politiques et des programmes tenant compte des questions de genre. Le renforcement des analyses genrées dans les processus budgétaires nationaux et locaux est essentiel pour permettre aux gouvernements d'évaluer les coûts, d'allouer des crédits et d'effectuer des dépenses pour promouvoir l'égalité des genres. Grâce à une planification et à une budgétisation tenant compte des questions de genre, les gouvernements peuvent identifier les incidences potentielles des politiques et décisions budgétaires sur les femmes et les hommes et orienter les allocations budgétaires vers des politiques qui favorisent l'égalité des genres et permettent de remédier à la pauvreté des femmes. Cette analyse devrait englober toutes les dépenses consacrées aux services publics, aux infrastructures et à la protection sociale, la fiscalité et les autres mesures de collecte de recettes, ainsi qu'un examen des résultats donnés par les dépenses. L'élément central de ces efforts est le renforcement des données publiques accessibles en temps utile sur les allocations budgétaires et les dépenses liées au genre, afin que les gouvernements et les autres parties prenantes puissent suivre les flux des ressources publiques et évaluer dans quelle mesure les investissements publics répondent aux besoins et aux priorités des femmes vivant dans la pauvreté⁷⁵.

55. Pour que la croissance soit équitable pour les femmes et les hommes, elle doit offrir un travail décent à tout le monde, en donnant la priorité aux femmes vivant dans la pauvreté. Cela suppose d'organiser des formations à l'intention des femmes, de faire en sorte qu'elles aient la possibilité d'accéder à des professions moyennement

⁷³ Kathleen Lahey, *Gender, Taxation and Equality in Developing Countries: Issues and Policy Recommendations* (New York, ONU-Femmes, 2018).

⁷⁴ Michael Rogan, « Gender, taxation and the informal sector », document établi en vue d'une réunion du Groupe d'expertes et d'experts lors de la soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, octobre 2023.

⁷⁵ Diane Elson, « Reducing women's poverty ».

et hautement qualifiées, ainsi que d'apprécier à leur juste valeur les contributions qu'elles apportent dans des métiers tels que les métiers du Care, afin que les salaires augmentent et que les conditions de travail s'améliorent. C'est particulièrement important pour les femmes vivant dans la pauvreté.

56. Des institutions fortes et responsables sont essentielles pour garantir que les financements soient mobilisés de manière équitable et dépensés de manière à mettre fin à la pauvreté des femmes. La capacité de l'État à s'attaquer à la pauvreté des femmes dépend de l'expertise technique sur laquelle il peut compter, des ressources dont il dispose, des structures organisationnelles et du niveau d'engagement en faveur de la promotion de l'égalité des genres. La présence de championnes ou champions de l'égalité des genres au sein des institutions publiques est cruciale pour inciter les acteurs qui sont importants et influents, tels que les ministères des finances, à allouer des ressources à la mise en œuvre des lois et des politiques en faveur de l'égalité femmes-hommes. Il existe un besoin urgent de contrôle participatif par l'intermédiaire des parlements et des organisations de la société civile pour suivre les politiques et les résultats en matière d'égalité des genres.

57. Le renforcement de l'autorité, de la base de ressources et de l'expertise technique des mécanismes nationaux pour l'égalité des genres sont des étapes importantes pour soutenir l'adoption d'approches tenant compte des questions de genre afin de mettre fin à la pauvreté des femmes⁷⁶. En intégrant une perspective de genre dans les ministères sectoriels et les agences publiques, ces mécanismes peuvent être le fer de lance de politiques et de plans intégrant les questions de genre qui permettent d'améliorer l'accès des femmes vivant dans la pauvreté à des services de base de qualité.

58. Il est nécessaire d'endiguer et de prévenir la corruption, y compris les pratiques qui limitent l'accès des femmes aux services publics. La lutte contre la corruption nécessite l'intégration des questions de genre dans les outils de mesure de la corruption et la collecte de données ventilées par sexe afin d'identifier les schémas de corruption différenciés selon le genre. Entre autres moyens de lutter contre la corruption, on peut citer l'adoption d'une législation anticorruption, l'élargissement de la définition de la corruption pour que l'éventail des expériences des femmes soit couvert, l'adoption de programmes et de politiques anticorruption tenant compte des questions de genre, l'accès à des mesures et mécanismes de recours, et des espaces sûrs pour dénoncer la corruption⁷⁷.

59. La remise en question des préjugés de genre dans les institutions fait partie intégrante de l'adoption et de la mise en œuvre de budgets tenant compte des questions de genre. Cela signifie qu'il faut comprendre comment les décisions budgétaires sont prises, qui les prend et si les femmes ont vraiment leur mot à dire. La collaboration avec les organisations de femmes, les organisations de travailleuses et de travailleurs et les associations est essentielle pour comprendre le cycle budgétaire et identifier les points d'influence aux niveaux national et local.

60. Les responsables politiques peuvent peser sur l'inclusion financière en adoptant des cadres réglementaires qui encouragent la conception de politiques tenant compte des questions de genre. Quarante-quatre pays ont mis en œuvre des stratégies nationales d'inclusion financière qui traitent explicitement de la question de

⁷⁶ Ibid.

⁷⁷ *Sustainable Development Goal 16: Focus on Public Institutions – World Public Sector Report 2019* (publication des Nations Unies, 2019).

l'inclusion financière des femmes⁷⁸. Les services financiers numériques peuvent améliorer l'accès aux services financiers. Toutefois, ces services doivent être conçus et fournis de manière à atteindre les populations mal desservies, y compris les femmes vivant dans la pauvreté. Pour ce faire, il convient de mettre l'accent sur un accès abordable et équitable aux technologies numériques et sur des politiques visant à promouvoir la sécurité dans les espaces numériques⁷⁹.

61. L'action collective des femmes vivant dans la pauvreté permet de remettre en question les normes patriarcales en matière de genre. Les associations de femmes offrent un espace pour mobiliser le pouvoir et demander des comptes en faisant entendre les voix, l'expertise et les expériences de divers groupes, y compris celui des femmes vivant dans la pauvreté. Ces mouvements, ainsi que d'autres organisations féminines de la société civile, peuvent jouer un rôle essentiel en attirant l'attention sur les dimensions genrées des crises, en exigeant des gouvernements qu'ils agissent, en contrôlant et en soutenant la fourniture effective de services, notamment de protection sociale. Cette approche permet aux femmes de tenir leurs élu(e)s comme comptables en ce qui concerne cette prestation des services locaux. Les femmes sont également en mesure de négocier collectivement leurs droits en tant que travailleuses, y compris dans le secteur informel.

62. Pour remplir leurs fonctions essentielles, les organisations de femmes, y compris les mouvements de femmes vivant dans la pauvreté, ont besoin d'un financement fiable, flexible et pluriannuel. Les fonds devraient être accessibles en priorité aux groupes marginalisés, en étendant le soutien, au-delà des organisations internationales et de celles qui sont basées dans les capitales, aux initiatives communautaires locales.

63. Des données solides et ventilées sont nécessaires pour lutter efficacement contre la pauvreté des femmes et les privations multidimensionnelles auxquelles elles sont confrontées. Les gouvernements devraient promouvoir la transparence des données et des informations afin que toutes les personnes, y compris les femmes vivant dans la pauvreté, puissent agir en connaissance de leurs droits. Les données ouvertes et les rapports publics peuvent contribuer à rendre l'information accessible. Les responsables gouvernementaux, qui manquent souvent d'expertise, de temps et de ressources pour collecter des données en temps réel, voient désormais dans les données générées par les citoyennes et citoyens une précieuse source d'information. Les approches multipartites se sont avérées particulièrement efficaces pour inciter les ministères à aller de l'avant et faire davantage de place au dialogue et à l'influence de la société civile. Les organes parlementaires de contrôle et d'audit jouent un rôle clé.

VI. Promouvoir de nouvelles stratégies de développement pour des économies et des sociétés durables

64. Les efforts visant à élargir la marge de manœuvre budgétaire et à renforcer les institutions devraient être axés sur l'accompagnement des transformations économiques et sociétales afin de mettre fin à la pauvreté des femmes, de garantir un développement durable et de rétablir un contrat social solide. Cela suppose de nouvelles stratégies de développement reposant sur une vision globale des droits

⁷⁸ Yasmin Bin-Humam, Julia Constanze Braunmiller et Mahmoud Elsaman, « Emerging trends in national financial inclusion strategies that support women's entrepreneurship », *Global Indicators Briefs*, n° 16 (Banque mondiale, 2023).

⁷⁹ *Financing for Sustainable Development Report 2022: Bridging the Finance Divide* (publication des Nations Unies, 2022).

humains, axées sur la réduction des risques systémiques et des inégalités structurelles, et centrées sur la protection des personnes et de la planète.

65. Le cadre international des droits humains donne des orientations sur les politiques qui sont conformes aux droits humains. Pour choisir entre elles, des orientations peuvent être données en fonction des priorités et des procédures politiques, notamment en ce qui concerne les politiques fiscales, monétaires, financières et commerciales, ainsi que les investissements en matière de politique sociale. C'est aussi un cadre juridique international permettant aux femmes vivant dans la pauvreté d'exprimer leurs griefs et de revendiquer leurs droits⁸⁰.

66. Les activités du Care sont un bien public et sont indissociables d'un développement économique inclusif. Investir dans l'économie du Care peut permettre de réduire simultanément la pauvreté en temps et la pauvreté en revenu des femmes. Cela peut aussi faciliter la participation des femmes à la population active et élargir les possibilités d'emploi dans le secteur du Care. Des simulations politiques appliquées montrent qu'il existe un véritable potentiel de création d'emplois, de génération de revenus et de réduction de la pauvreté lorsque des investissements sont réalisés dans l'infrastructure sociale⁸¹. Il est important de noter que les emplois créés grâce à ces investissements sont à la fois des emplois qui aident autrui et des emplois verts, puisqu'il s'agit généralement d'emplois locaux dans le secteur des services, associés à des émissions et des déchets relativement faibles⁸².

67. Les investissements dans des services publics équitables, de haute qualité et accessibles se sont avérés efficaces pour promouvoir les droits de toutes les femmes, y compris celles qui vivent dans la pauvreté, et pour réaliser l'égalité des femmes et des hommes. L'augmentation des investissements publics soutient le développement des capacités humaines, réduit la charge des soins non rémunérés et facilite l'offre d'un travail décent aux femmes. Les dépenses publiques consacrées aux infrastructures sociales ont des retombées positives et améliorent la productivité de l'économie⁸³.

68. Une transition juste tenant compte des questions de genre tient compte de l'égalité des genres et du secteur du Care dans les politiques et les programmes pour permettre l'avènement d'une économie qui fonctionne pour toutes les personnes et la planète tout en respectant les droits et le principe de ne laisser personne de côté. Cette transformation doit ouvrir de nouvelles perspectives et renforcer les droits des personnes vivant dans la pauvreté. Dans des domaines spécifiques, tels que l'énergie, les bâtiments, l'alimentation ou la mobilité, il est possible de prendre des mesures à « triple dividende » qui réduisent l'empreinte environnementale tout en créant des perspectives d'emploi et en facilitant l'accès aux biens et aux services qui sont essentiels à la jouissance des droits humains.

⁸⁰ Radhika Balakrishnan, James Heintz et Diane Elson, *Rethinking Economic Policy for Social Justice: The Radical Potential of Human Rights* (Abingdon, United Kingdom, Routledge, 2016).

⁸¹ Özlem Onaran, Cem Oyvat et Eurydice Fotopoulou, « A macroeconomic analysis of the effects of gender inequality, wages and public social infrastructure: the case of the UK », *Feminist Economics*, vol. 28, n° 2 (2022) ; Cem Oyvat et Özlem Onaran, « The effects of social infrastructure and gender equality on output and employment: the case of South Korea », *World Development*, vol. 158 (octobre 2022).

⁸² Ipek Ilkkaracan, « The Purple Economy Framework », document établi en vue d'une réunion du Groupe d'expertes et d'experts lors de la soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, octobre 2023.

⁸³ James Heintz, « Public investments and human investments: rethinking macroeconomic relationships from a gender perspective », dans *Gender Equality and Inclusive Growth*, Elson et Seth, éd. (New York, ONU-Femmes, 2019).

69. Pour parvenir à des économies durables, des mesures doivent être prises pour garantir que les femmes bénéficient de la transformation du travail. Il s'agit notamment de former les femmes à de nouveaux emplois tout en appréciant à leur juste valeur les connaissances traditionnelles et locales des femmes autochtones, qui jouent déjà un rôle clé dans l'action climatique. Ainsi, un monde du travail plus équitable et plus inclusif pourra voir le jour.

70. Il apparaît qu'un dispositif de protection sociale tenant compte des questions de genre peut jouer un rôle positif dans la lutte contre la pauvreté multidimensionnelle dont sont victimes les femmes et les filles, qu'il s'agisse de réduire la pauvreté monétaire tout au long de la vie, d'améliorer l'éducation, la santé et la nutrition, de prévenir la violence de genre, les mariages précoces et les grossesses d'adolescentes, ou encore de promouvoir l'accès des femmes à des emplois décentés et à des moyens de subsistance durables⁸⁴. Des systèmes de protection sociale universels et tenant compte des questions de genre et des efforts visant à garantir que les prestations atteignent les femmes vivant dans la pauvreté sont d'une importance essentielle pour lutter contre les inégalités de genre et venir à bout de la pauvreté des femmes.

71. Des pactes fiscaux inclusifs et équitables sont nécessaires pour mettre en œuvre de nouvelles stratégies de développement pour des économies durables. Ces pactes viendront étayer un système économique mondial redistributif et augmenter progressivement les recettes nationales, accroître et diversifier les investissements publics et privés, tout en assurant la protection et la gestion durable des ressources naturelles. Les pactes mettent l'accent sur un meilleur alignement de toutes les sources de financement et d'investissement pour réduire la pauvreté des femmes, en contribuant à la réalisation des droits humains et au rétablissement d'un véritable contrat social.

72. Le Secrétaire général a appelé à la mise en place d'un plan de relance des objectifs de développement durable⁸⁵, qui vise à débloquer au moins 500 milliards de dollars par an en financements à des conditions concessionnelles et non concessionnelles. En outre, l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes⁸⁶ vise à créer un minimum de 400 millions d'emplois de qualité, axés sur le secteur vert, le secteur numérique et le secteur du Care, et à étendre la couverture de la protection sociale.

VII. Conclusions et recommandations

73. La réalisation de l'égalité des genres, le respect des droits des femmes et des filles et leur avancement sont essentiels pour permettre l'application intégrale, efficace et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme 2030. Pour lutter contre la pauvreté des femmes et des filles, il faut mettre en place un ensemble complet de politiques et de services tenant compte des questions de genre, en s'appuyant sur des institutions renforcées et des financements durables provenant de sources publiques, privées, nationales et internationales. Pour y parvenir, les mesures suivantes doivent être prises : faire en sorte que les questions de genre soient prises en compte dans les engagements pris aux fins du financement du développement ; élargir la marge de manœuvre budgétaire pour mettre fin à la pauvreté ; renforcer les institutions publiques pour améliorer l'application du principe

⁸⁴ Camila Perera *et al.*, « Impact of social protection on gender equality in low- and middle-income countries: a systematic review of reviews », *Campbell Systematic Reviews*, vol. 18, n° 2 (juin 2022).

⁸⁵ Organisation des Nations Unies, « United Nations Secretary-General's SDG Stimulus to Deliver Agenda 2030 » (février 2023).

⁸⁶ Voir www.unglobalaccelerator.org/.

de responsabilité ; assurer la participation pleine, effective et véritable des femmes et leur rôle moteur, sur un pied d'égalité ; améliorer la qualité et la disponibilité des données sur la pauvreté multidimensionnelle ; promouvoir de nouvelles stratégies de développement vers des économies et des sociétés durables.

74. Pour atteindre ces objectifs, la Commission de la condition de la femme souhaitera peut-être inviter les gouvernements et autres parties intéressées à prendre les mesures énoncées ci-après.

75. S'agissant de la prise en compte des questions de genre dans le cadre du financement des engagements pris en matière de développement, les gouvernements et les autres parties intéressées devraient prendre les mesures suivantes :

a) Respecter les engagements et obligations découlant du Programme d'action d'Addis-Abeba et de ses processus de suivi relatifs au financement de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes et des filles, notamment : s'engager à nouveau à adopter et à renforcer des politiques saines, une législation applicable et des initiatives transformatrices pour promouvoir l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles à tous les niveaux, à garantir aux femmes l'égalité des droits, de l'accès et des possibilités de participation et de direction dans l'économie et à éliminer les violences et les discriminations de genre sous toutes leurs formes ;

b) Promouvoir l'adoption et l'application de lois non discriminatoires et la mise en place d'une infrastructure sociale et de politiques de développement durable et faciliter la pleine participation des femmes, en toute égalité, à l'économie en leur accordant un accès égal aux instances de décision et aux postes de direction ;

c) Accroître la transparence et la participation au processus budgétaire sur un pied d'égalité et promouvoir une budgétisation tenant compte des questions de genre ;

d) Encourager le secteur privé à contribuer à l'égalité des genres en s'efforçant d'assurer aux femmes un emploi à temps complet et productif et un travail décent, en respectant le principe de l'égalité de salaire pour un travail égal ou de valeur égale et en accordant aux femmes l'égalité des chances, et à contribuer à leur protection contre la discrimination et le harcèlement sur le lieu de travail.

76. S'agissant d'élargir la marge de manœuvre budgétaire pour procéder à des investissements dans des initiatives permettant de mettre fin à la pauvreté des femmes et des filles, les gouvernements et les autres parties intéressées devraient prendre les mesures suivantes :

a) Augmenter considérablement les ressources destinées à lutter contre la pauvreté des femmes et des filles en mobilisant des ressources financières provenant de toutes les sources, qu'elles soient publiques, privées, nationales ou internationales, y compris grâce à l'augmentation du financement du développement par le biais de la réforme des banques multilatérales de développement ;

b) Garantir un filet de sécurité financier mondial plus efficace et l'accès aux financements pour les pays qui en ont besoin ;

c) Renforcer la coopération fiscale internationale pour qu'elle soit plus inclusive et plus efficace, en mettant l'accent sur la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et sur la réduction des flux financiers illicites ;

d) Garantir la progressivité des politiques fiscales en mettant l'accent sur l'imposition de ceux qui ont la plus grande capacité de paiement, notamment au moyen de l'impôt sur la fortune et de l'impôt sur les sociétés ;

e) Accroître l'aide publique au développement par des investissements intégrés et ciblés en faveur de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes et des filles qui vivent dans la pauvreté ;

f) Prendre des mesures concrètes pour mettre en place un mécanisme de restructuration de la dette souveraine ;

g) Éliminer les conditionnalités dans les initiatives d'allègement de la dette et les dispositifs de restructuration de la dette qui risquent d'exacerber les inégalités de genres ;

h) Renforcer l'intégration des questions de genre dans le financement de la lutte contre les changements climatiques et soutenir les organisations de femmes qui dirigent les efforts d'adaptation et d'atténuation au niveau local ; et renforcer la prise en compte de la viabilité de la dette dans le financement de l'action climatique, notamment par la révision des cadres de viabilité de la dette afin d'y intégrer les vulnérabilités climatiques, les risques climatiques et les incidences des changements climatiques, ainsi que les évaluations en ce qui concerne les questions de genre et les droits humains ;

i) Renforcer les normes et les cadres réglementaires relatifs à l'étiquetage des émissions d'obligations liées au genre et d'autres obligations thématiques afin de garantir que l'impact des émissions d'obligations est démontrable et additif ;

j) Envisager d'adopter des mesures visant à réaffecter les subventions et les incitations fiscales préjudiciables à des politiques et des programmes favorables aux pauvres et tenant compte des questions de genre.

77. S'agissant de renforcer les institutions publiques afin d'améliorer l'application du principe de responsabilité, les Gouvernements et les autres parties intéressées devraient prendre les mesures suivantes :

a) Accroître la représentation des femmes, leur leadership et leur participation dans les institutions économiques afin de lutter contre les préjugés institutionnels liés au genre et de promouvoir une politique économique favorable aux pauvres et tenant compte des questions de genre ;

b) Renforcer l'analyse des questions de genre dans les processus budgétaires nationaux et locaux afin de permettre aux pouvoirs publics d'estimer les coûts, d'allouer des crédits et d'investir dans des politiques et des programmes de lutte contre la pauvreté des femmes ;

c) Favoriser la participation aux processus budgétaires à travers des budgets ouverts et un suivi de l'offre de services mené par les communautés et la société civile ;

d) Prévenir la corruption et orienter les ressources vers l'investissement dans des services publics favorables aux pauvres afin de renforcer le contrat social ;

e) Faire respecter les normes fondamentales du travail, y compris la législation sur le salaire minimum et l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale ;

f) **Mettre en œuvre des politiques visant à soutenir les entrepreneuses et les entreprises possédées par des femmes, notamment en leur garantissant un accès égal aux financements ;**

g) **Accroître l'autorité, les capacités opérationnelles et les ressources des mécanismes nationaux d'égalité des genres et des coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de genre, au sein d'autres institutions publiques, afin de soutenir l'intégration des questions de genre dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de financement.**

78. S'agissant de mobiliser et financer les organisations et associations de femmes, les gouvernements et les autres parties intéressées devraient prendre les mesures suivantes :

a) **Assurer un financement pluriannuel solide et souple des organisations de femmes pour qu'elles puissent lutter contre la discrimination de genre et les normes sociales empreintes de préjugés, promouvoir l'égalité par des actions positives et des lois progressistes, et donner aux femmes et aux filles vivant dans la pauvreté les moyens de se prendre en charge ;**

b) **Veiller à ce que les organisations locales de défense des droits des femmes aient les ressources et les capacités voulues pour défendre le droit des femmes au travail et leurs droits au travail ;**

c) **Mettre en œuvre des politiques qui garantissent la participation pleine, effective et réelle des collectifs, associations et syndicats de travailleuses, qu'elles soient salariées ou indépendantes, à la conception et à la mise en œuvre des politiques et des programmes ;**

d) **Soutenir les collectifs et les associations de femmes qui plaident en faveur d'un travail décent et d'une utilisation durable des ressources naturelles et qui aident les femmes vivant dans la pauvreté dans les efforts qu'elles déploient pour faire valoir leurs droits et avoir accès aux services afin d'améliorer l'application du principe de responsabilité.**

79. Pour améliorer les données et statistiques sur la pauvreté multidimensionnelle, les gouvernements et les autres parties intéressées devraient prendre les mesures suivantes :

a) **Renforcer la capacité des instituts nationaux de statistique net des institutions gouvernementales à collecter, analyser, diffuser et utiliser des données sur la pauvreté multidimensionnelle, ventilées en fonction du revenu, du sexe, de l'âge, de la race, de l'appartenance ethnique, du statut migratoire, du handicap, de la situation géographique et d'autres caractéristiques ;**

b) **Accroître la collecte et l'utilisation de données sur les normes sociales et le pouvoir lié à la prise de décision, qui affecte les modèles de ressources et de consommation, dans la conception des politiques et des programmes ;**

c) **Renforcer les données générées par les citoyennes et citoyens afin de mettre en lumière les défis auxquels sont confrontées les femmes vivant dans la pauvreté et renforcer les possibilités d'utiliser les données pour faire respecter l'application du principe de responsabilité.**

80. S'agissant de promouvoir de nouvelles stratégies de développement favorisant des économies durables et des sociétés durables, les gouvernements et les autres parties intéressées devraient prendre les mesures suivantes :

a) **Veiller à ce que toutes les stratégies de développement soient conformes à l'obligation de respecter, de protéger et de concrétiser les droits humains des femmes vivant dans la pauvreté ;**

b) **Introduire de nouvelles mesures au-delà du produit intérieur brut afin de saisir la valeur et la contribution du travail non rémunéré au progrès économique et social ;**

c) **Mettre en œuvre des politiques d'éradication de la pauvreté globales, participatives et tenant compte des questions de genre qui s'attaquent aux obstacles systémiques afin de garantir un niveau de vie adéquat aux femmes et aux filles, notamment par le biais de la protection sociale, des services publics et d'infrastructures durables ;**

d) **Augmenter considérablement les investissements dans l'économie du Care en tant que source d'emplois décents susceptible de réduire les écarts entre les femmes et les hommes, et mettre en place des mesures visant à garantir que les femmes bénéficient de la transformation du travail pour que des économies durables voient le jour.**

81. La Commission voudra peut-être demander au système des Nations Unies et à d'autres organisations internationales, notamment aux institutions financières internationales, de collaborer pour aider les États Membres à appliquer, évaluer et suivre à tous les niveaux les recommandations qui précèdent.
